



Association Départementale  
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement  
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

# BILAN D'ACTIVITE 2018

## Accueil Ecoute Femmes

*Bureau Départemental d'accueil pour les  
femmes victimes de violences*

*et*

**ACCUEIL DE JOUR**

Février 2019

# SOMMAIRE

<b>1. Présentation du pôle et de l'action</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Rapport quantitatif de l'action</b> .....	<b>4</b>
2.1 <u>Entretiens individuels</u>	
2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action .....	4
2.1.2 Compositions familiales .....	5
2.1.3 Ages des femmes .....	7
2.1.4 Origines géographiques .....	7
2.1.5 Ressources à l'entrée .....	10
2.1.6 Origine de la demande .....	11
2.1.7 Violences exprimées .....	12
2.1.8 Demandes exprimées .....	14
2.1.9 Informations médicales et judiciaires .....	14
2.2 <u>Groupe de paroles</u>	
2.2.1 Nature de l'intervention .....	14
2.2.2 Objectifs poursuivis .....	14
2.2.3 Fonctionnement .....	15
2.2.4 Répartition et rythme .....	15
2.2.5 Préparation .....	16
2.2.6 Lieu .....	16
2.2.7 Professionnelles .....	16
2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année .....	16
2.2.9 Les effets .....	16
2.3 <u>Sensibilisations et formations</u>	
2.3.1 Contexte et actions menées .....	17
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année .....	17
2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation .....	17
<b>3. Evènements marquants</b> .....	<b>18</b>
3.1 <u>Actions dans le cadre du bureau départemental</u> .....	18
3.2 <u>D'autres actions sur l'année</u> .....	21
<b>4. Problématiques rencontrées</b> .....	<b>26</b>
<b>5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples</b> .....	<b>26</b>
<b>6. Ressources humaines</b> .....	<b>26</b>
<b>7. Environnement, réseau, partenariat</b> .....	<b>28</b>
<b>8. Plan d'actions</b> .....	<b>29</b>

## 1. PRÉSENTATION DU PÔLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
  - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
    - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile
    - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
    - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public pour aller au-devant des personnes en situation ou en risque d'exclusion dans une logique de veille sanitaire et sociale, instaurer une écoute, un dialogue de proximité, faciliter l'accès aux soins
  - ✗ L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
  - ✗ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (Infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonnent le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
  - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières, des psychologues et un médecin proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
  - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor
- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
  - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES**

- Un service d'écoute téléphonique en qualité de Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence avec **Histoire de dire**
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

### Ses missions :

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Animer un groupe de paroles.

Animer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

Animer des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux.

## 2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

### 2.1 Entretiens individuels

#### 2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2018, **482 femmes** différentes ont sollicité le service (483 en 2017, 541 en 2016).

Parmi ces 482 femmes, 228 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée (234 en 2017, 258 en 2016).

*Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de 2 fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.*

**1744 entretiens** (1914 en 2017, 2144 en 2016) :

814 entretiens physiques (890 en 2017, 896 en 2016) et

930 entretiens téléphoniques (1024 en 2017, 1248 en 2016) ont été réalisés en lien direct avec les personnes.

A ces entretiens, viennent s'ajouter **512 contacts avec des partenaires** sollicités en vue d'une collaboration pour le traitement et l'accompagnement de la situation (564 en 2017, 636 en 2016).

**20 attestations, notes d'information et rapports** ont été rédigés (24 en 2017, 34 en 2016), ces écrits professionnels sont incontournables et font partie intégrante de l'activité du service. En effet, les personnes qui font appel à Accueil Ecoute Femmes sont pour la plupart d'entre elles sous le choc du traumatisme, on note beaucoup de confusion dans leurs propos, une perte des repères temporels, une perte de confiance, de mémoire...

Ces écrits permettent à la fois :

- \* de rendre compte, d'alerter sur une situation d'enfant en danger et/ou de soutenir une demande,
- \* d'authentifier la parole,
- \* de porter à la connaissance des partenaires des informations pouvant clarifier une situation en apportant des éléments précis, concrets et factuels,
- \* de rendre compte et de soutenir la parole de la personne,
- \* de mettre en mots les violences subies, les nommer, de relater les faits dans le temps,
- \* de classer et d'ordonner des informations pour en donner une vision plus précise,
- \* d'éviter à la personne de devoir réexpliquer l'histoire des violences vécues,
- \* de faciliter la rencontre avec les partenaires judiciaires, médicosociaux ...

Selon la situation, ils peuvent prendre la forme de rapports, de notes d'information, ou d'attestations.

Ces écrits professionnels ne sont jamais remis directement aux personnes mais sont transmis aux partenaires (avocats, CRIP, experts assermentés auprès du Tribunal, ...). La transmission de ces informations se fait avec l'accord des personnes.

Ces écrits nécessitent un temps de travail conséquent d'élaboration et de reconstruction pour la personne :

- \* retrouver des repères temporels,
- \* réorganiser sa pensée,
- \* clarifier ses positions : resituer la place de la femme et la place du parent,
- \* travailler sur la parentalité : resituer la place de l'enfant au cœur de la problématique,
- \* ...

Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service (**482**) afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.

Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernent, en effet, les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

	Permanence ST BRIEUC	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
<b>Nombre de femmes reçues en 2018</b>	<b>423</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>482</b>
Nombre de femmes reçues en 2017	413	24	10	36	483
Nombre de femmes reçues en 2016	451	26	13	39	529
<b>Nombre et part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2018</b>	<b>318 75.18%</b>	<b>11 61.11%</b>	<b>9 64.29%</b>	<b>17 62.96%</b>	<b>355 73.65%</b>
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 <sup>ère</sup> fois en 2017	74.09%	50%	60%	58.33%	71.43%
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 <sup>ère</sup> fois en 2016	75.39%	69.23%	61.54%	69.23%	72.85%

A noter que pour 2018, le service a répondu aux sollicitations de 5 hommes (7 en 2017, 1 en 2016).

Sur les 482 femmes, 355 ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **73.65%** des femmes qui ont été accueillies à Accueil Ecoute Femmes (71.43% en 2017, 72.85% en 2016).

### 2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
SAINT BRIEUC	46 12,89%	99 27,73%	51 14,29%	161 45,10%	66	423
LOUDEAC	2 11,76%	3 17,65%	5 29,41%	7 41,18%	1	18
ROSTRENEN	0 0,00%	0 0,00%	3 25,00%	9 75,00%	2	14
LAMBALLE	2 %	15 %	1 %	7 %	2	27
<b>TOTAL 2018</b>	<b>50 12.17%</b>	<b>117 28.47%</b>	<b>60 14.60%</b>	<b>184 44.77%</b>	<b>71</b>	<b>482</b>
TOTAL 2017	49 11.98%	106 25.92%	57 13.94%	197 48.17%	74	483
TOTAL 2016	53 12.27%	106 24.54%	49 11.34%	224 51.85%	109	541

\* Non Communiqué

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues (Ex : Saint-Brieuc : 357).

Si la crise et la violence apparaissent dans le couple, la violence et ses effets perdurent très souvent au-delà de la séparation. Aussi, il importe de travailler sur la continuité des violences hors couple et/ou des conséquences de

ces violences. Le temps de la reconstruction demande, en général, de longues années et des séquelles peuvent demeurer.

- **73.24%** des femmes accueillies, seules ou en couple, en 2018 **ont des enfants** (74.09% en 2017, 76.39% en 2016),
- **28.47%** sont des **familles monoparentales** (25.92% en 2017, 24.54 % en 2016),
- **18 femmes** étaient **enceintes** (12 en 2017, 8 en 2016),
- **669 enfants dont 474 mineurs et 195 majeurs** vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents. Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants (726 en 2017 dont 480 mineurs et 246 majeurs, 779 en 2016 dont 519 mineurs et 260 majeurs),
- **49 rapports** ont été émis vers la **CRIP** dans le cadre d'informations préoccupantes (49 en 2017, 45 en 2016),
- **49 enfants** ont été **orientés vers un suivi psychologique** (64 en 2017, 71 en 2016),
- **36 enfants** **bénéficiaient** déjà d'un **suivi psychologique** (33 en 2017, 31 en 2016).

La situation de particulière vulnérabilité des personnes accompagnées par le service et plus spécialement celle des enfants n'est plus aujourd'hui à démontrer.

Les enfants sont témoins directs ou indirects des violences exercées au sein du couple et les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour la construction de chacun. Comme de nombreux professionnels intervenant sur cette problématique, nous ne parlons plus d'ailleurs aujourd'hui d'enfants témoins mais d'enfants victimes, citons d'ailleurs :

« *Les enfants, lorsqu'ils grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence.* » (cf. Observatoire des violences envers les femmes Conseil départemental Seine Saint-Denis 2012).

« *De toute façon, quoi qu'il en soit, qu'il soit témoin seulement et ou victime, les effets sont les mêmes. C'est ce qu'il faut retenir. Etre, vivre dans un monde de la violence, dans une famille où la violence est permanente ou l'exposition à la violence est chronique entraîne des symptômes chez les enfants.* » (cf. Liliane Daligand, Professeure de médecine Légale, Université Lyon 1, psychiatre psychanalyste, C.H. Lyon sud, experte auprès de la Cour d'appel de Lyon).

Les conséquences des violences sur les enfants ne sont pas négligeables, elles sont visibles pour certains enfants avant leur majorité au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. Pour d'autres, les signes de souffrances ne sont pas repérés voire inconnus ou niés par les adultes.

Les femmes viennent parfois sur le service avec leurs enfants, et ce, pour différentes raisons :

- \* pour des raisons pratiques, principalement l'absence d'un mode de garde (jeunes enfants, le mercredi, les périodes de vacances scolaires, enfant malade, allaitement...),
- \* l'enfant sert de prétexte pour sortir du domicile conjugal (il a un rendez-vous médical par exemple),
- \* l'enfant ne peut rester au domicile avec le père, sa mère craint pour sa sécurité,
- \* pour des raisons psychologiques : relation mère/enfant fusionnelle, enfant béquille...

Les femmes sont amenées à réfléchir sur leur rôle parental et leur responsabilité en tant que parent.

A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles orientent si nécessaire vers des suivis adaptés. Une attention particulière est accordée aux enfants car il est important, dans un premier temps, pour eux de :

- \* pouvoir rompre le silence,
- \* apprendre qu'ils n'y sont pour rien,
- \* apprendre qu'ils peuvent être aidés,
- \* savoir que la Loi interdit de tels comportements que rien ne justifie.

Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales.

Il convient donc de rester vigilants. Le nombre significatif de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, dans un contexte de violence conjugale a de quoi interpeller.

A la connaissance du service, **43** mesures éducatives ont été prises dans le cadre de la protection de l'Enfance (42 en 2017, 30 en 2016).

- \* **41** mesures prises suite à la saisine du Juge des Enfants (39 en 2017, 26 en 2016),
- \* **2** mesures administratives (AED) exercées (3 en 2017, 4 en 2016).

Concernant les enfants majeurs, il n'est pas rare de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

### 2.1.3 Ages des femmes

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
ST BRIEUC	6	31	123	92	31	23	0	117	423
LOUDEAC	0	1	5	5	6	0	0	1	18
ROTRENEC	0	0	4	4	1	1	0	4	14
LAMBALLE	0	0	12	8	1	2	0	4	27
<b>TOTAL 2018</b>	<b>6</b> 1.69%	<b>32</b> 8.99%	<b>144</b> 40.45%	<b>109</b> 30.62%	<b>39</b> 10.96%	<b>26</b> 7.30%	<b>0</b> 0.00%	<b>126</b>	<b>482</b>
TOTAL 2017	1 0.26%	32 8.42%	180 47.37%	91 23.95%	46 12.11%	29 7.63%	1 0.26%	103	483
TOTAL 2016	6 1.58%	30 7.89%	175 46.05%	94 24.74%	45 11.84%	30 7.89%	0 0%	161	541

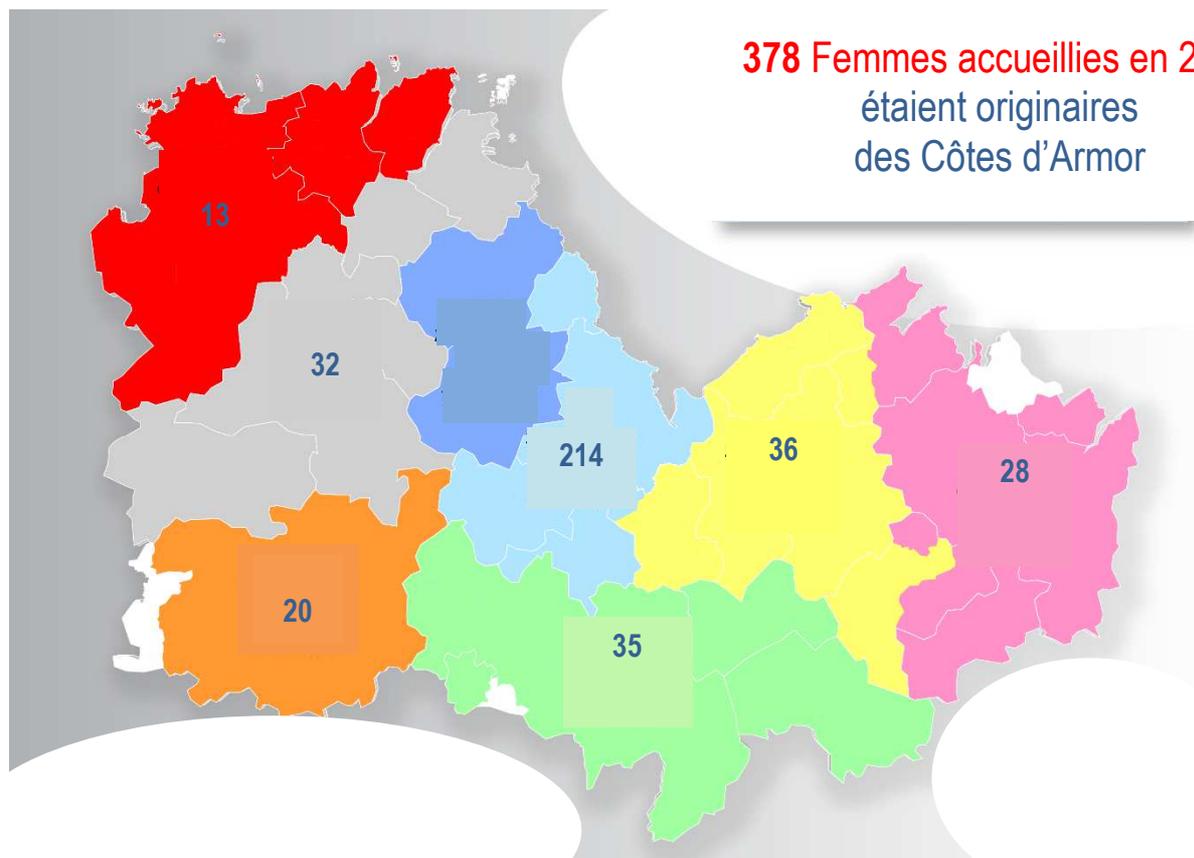
La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2018 a entre 26 et 39 ans ce qui représente **30.62%** (47.37% en 2017, 46.05% en 2016).

A noter néanmoins, l'**augmentation** de la part des femmes âgées de 40 à 49 ans cette année (30.62% contre 23.95% en 2017).

### 2.1.4 Origines géographiques

SECTEURS	% 2016	% 2017	% 2018
ST BRIEUC	44.92	47.41	<b>44.40</b>
LAMBALLE	10.72	9.11	<b>7.47</b>
GUINGAMP	4.99	4.55	<b>4.77</b>
DINAN	4.81	4.55	<b>5.81</b>
PAIMPOL	0.37	1.24	<b>1.87</b>
LOUDEAC	7.58	7.04	<b>7.26</b>
LANNION	2.96	4.76	<b>2.70</b>
ROSTRENEC	3.70	3.52	<b>4.15</b>
Bretagne	3.14	2.90	<b>1.24</b>
Autres départements	1.11	1.66	<b>4.36</b>
Etranger	0	0	<b>0.00</b>
Non communiqué	15.71	13.25	<b>15.98</b>
TOTAL	100.00	100.00	<b>100.00</b>

**Origine des femmes** victimes de violences conjugales et familiales, par EPCI, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes:



**Origine des femmes** victimes de violences conjugales et familiales, sur le territoire de **Saint-Brieuc Armor Agglomération**, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes (**161 femmes** concernées):



Femmes accueillies et accompagnées par le service, issues des quartiers prioritaires de Saint-Brieuc Agglomération :

	Saint-Brieuc Croix Lambert	Saint-Brieuc Europe Balzac - Ginglin	Saint-Brieuc Waron Point du jour	Ploufragan Iroise	Plédran Les Côteaux	TOTAL
<b>2018</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>24</b>
2017	4	13	2	4	3	26
2016	11	9	4	0	2	26

Nous avons recensé **24 femmes résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération**, les femmes que nous avons accueillies (que ce soit dans nos locaux ou par téléphone) ne souhaitent pas toujours donner d'information sur leur lieu de résidence, on peut donc penser qu'il s'agit d'un chiffre à minima.

2.1.5 Ressources à l'entrée

PERMANENCES	Salaire Retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
SAINT-BRIEUC	143	44	29	7	16	42	142	423
LOUDEAC	6	1	2	2	2	2	3	18
ROSTRENEN	4	4	2	0	1	0	3	14
LAMBALLE	11	2	2	0	2	3	7	27
<b>TOTAL 2018</b>	<b>164</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>47</b>	<b>155</b>	<b>482</b>
TOTAL 2017	192	39	45	22	26	39	120	483
TOTAL 2016	200	50	45	15	30	35	166	541

Parmi les **327 femmes** pour lesquelles on connaît leur situation financière et professionnelle :

- ✓ On peut noter que **164 femmes** perçoivent un salaire, une retraite ou exerce une profession libérale soit **50.15%** (52.89% en 2017, 53.33% en 2016),
- ✓ **47 femmes n'ont pas du tout de ressources** soit **14.37%** (10.74% en 2017, 9.33% en 2016),
- ✓ **95 femmes** bénéficient des **minimas sociaux** soit **29.05%** (29.20% en 2017, 29.33% en 2016) : AAH, RSA, chômage/formation,
- ✓ **95 d'entre elles exercent une activité à temps plein** soit **29.05%** (30.30% en 2017, 28.80% en 2016).

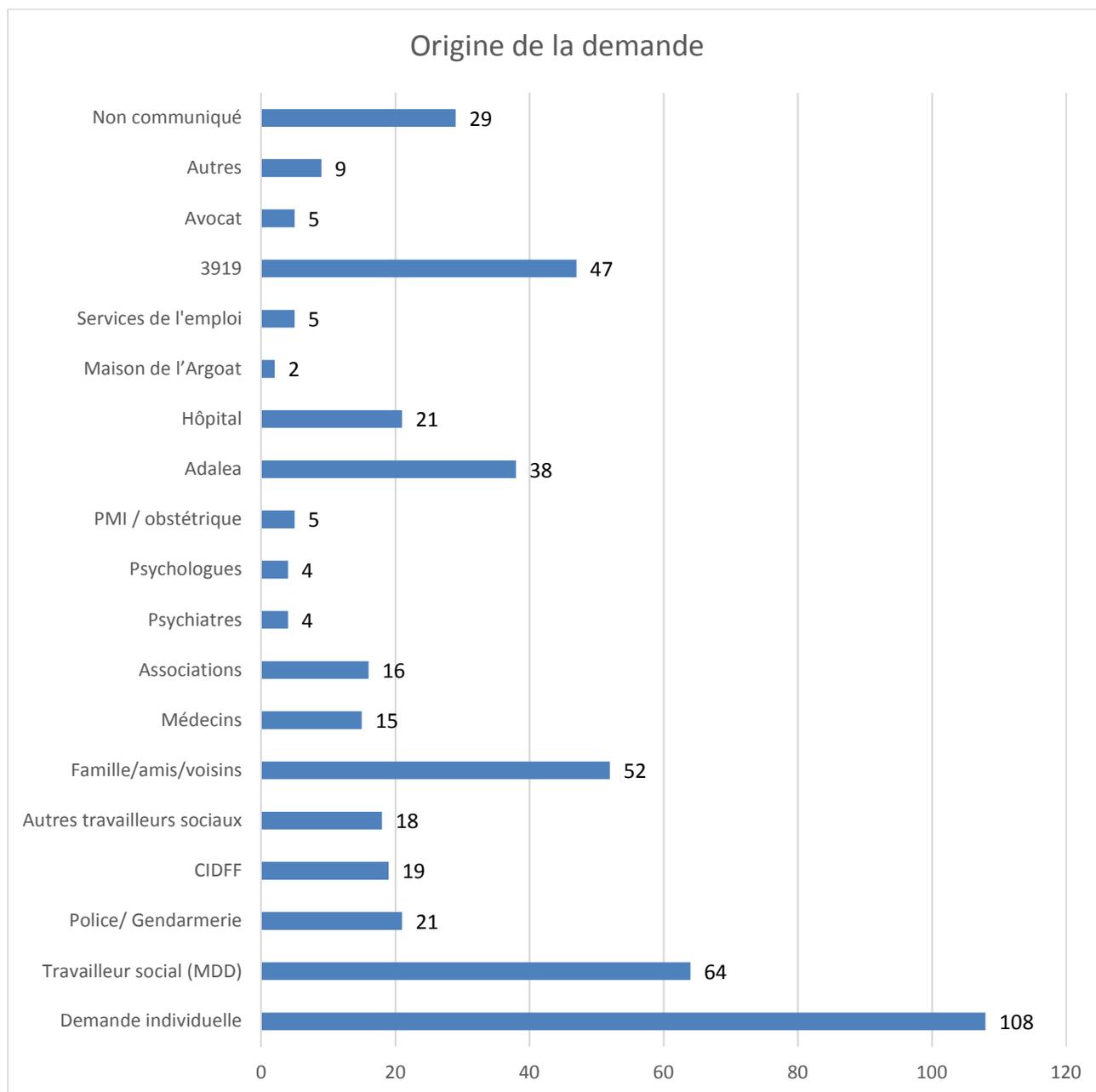
Les catégories socioprofessionnelles des personnes :

Cadres	<b>2,34%</b>
Chefs d'entreprises / Commerçantes / Artisanes / Agricultrices	<b>2,34%</b>
Au chômage	<b>13,67%</b>
Employées	<b>38,28%</b>
Etudiantes / Scolaires / Stagiaires	<b>7,42%</b>
Femmes au foyer	<b>8,98%</b>
Ouvrières	<b>8,20%</b>
Profession intermédiaire	<b>9,77%</b>
Profession libérale	<b>2,34%</b>
Retraitées	<b>6,64%</b>

Note :

Les catégories socioprofessionnelles ne reflètent pas toujours le niveau de ressources des personnes. Par exemple : dans la catégorie 2 (chefs d'entreprises...) il existe une grande disparité dans les ressources.

## 2.1.6 Origine de la demande



**23.84%** des femmes prennent elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (16.36% en 2017, 10.17 % en 2016).

Parallèlement, on observe aussi **une nette augmentation des orientations du numéro national le 3919, on est passé de 18 orientations en 2011 à 47 en 2018 (soit 3.74% en 2011 contre 10.38% en 2018)**. On peut penser, que le recours au 3919 est un réflexe de plus en plus intégré par la victime du fait des campagnes de communication. C'est le premier appel qu'une personne peut faire avant d'être orientée vers les relais départementaux.

**Les permanences téléphoniques** ont pour objectif de permettre un premier contact qui peut aboutir à un accompagnement sur du plus long terme.

L'entretien téléphonique nécessite un temps d'écoute conséquent. Il s'adresse, dans un premier temps, à des personnes qui ne se déplaceraient pas d'emblée pour un entretien physique.

Lors de l'entretien téléphonique, en fonction de l'évaluation de la situation, la proposition d'un rendez-vous physique est systématiquement faite. Cependant, les personnes n'acceptent pas toujours et ne viennent pas forcément au rendez-vous lorsqu'il y en eu un de fixé. En revanche, très souvent, elles vont solliciter, à nouveau, le service sur les plages horaires des permanences téléphoniques.

Nous avons repéré que les personnes qui appelaient sur ce temps de permanence sont très souvent, en état de crise, de choc... Ces personnes ont besoin d'une écoute immédiate mais ne sont pas forcément prêtes, dans cette première écoute, à engager des démarches de séparation, de porter plainte, d'aller voir un médecin ...

Certaines personnes sont aussi demandeuses de conseils par rapport à leur couple, d'exprimer leurs ambivalences. Pour certaines personnes, nous remarquons que le rendez-vous physique signifie l'engagement vers un départ, qu'elles ne sont pas encore prêtes à assumer ou qu'elles ne veulent ou ne peuvent accomplir.

Il convient de préciser que le travail, dans le cadre des entretiens téléphoniques, ne se limite pas à l'écoute. De nombreux contacts, avec l'accord de la personne, sont très souvent nécessaires avec de multiples partenaires pour assurer sa sécurité, sa protection et celle de ses enfants.

Par ailleurs :

- \* **18.10%** sont orientées par un travailleur social (22.77% en 2017, 25.88% en 2016).
- \* **11.48%** des orientations se font par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins (12.63% en 2017, 11.65% en 2016).
- \* **10.82%** des orientations se font par le biais d'hôpitaux et de médecins (18.47% en 2017, 5.57 % en 2016).

Le travail de **partenariat** avec les professionnels de santé s'est considérablement développé depuis 2017 notamment avec le **Centre Hospitalier Yves LE FOLL**. Grâce au soutien de l'ARS Bretagne, une action de formation a été mise en place à destination des professionnels de santé des Urgences en 2017.

Enfin, une permanence du service se tient au sein du Pavillon de la Femme et de l'Enfant tous les 15 jours afin de favoriser la démarche, pour les femmes hospitalisées, de solliciter le service.

L'augmentation des orientations provenant des professionnels de santé tient justement du développement de ce partenariat

### 2.1.7 Violences exprimées

La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

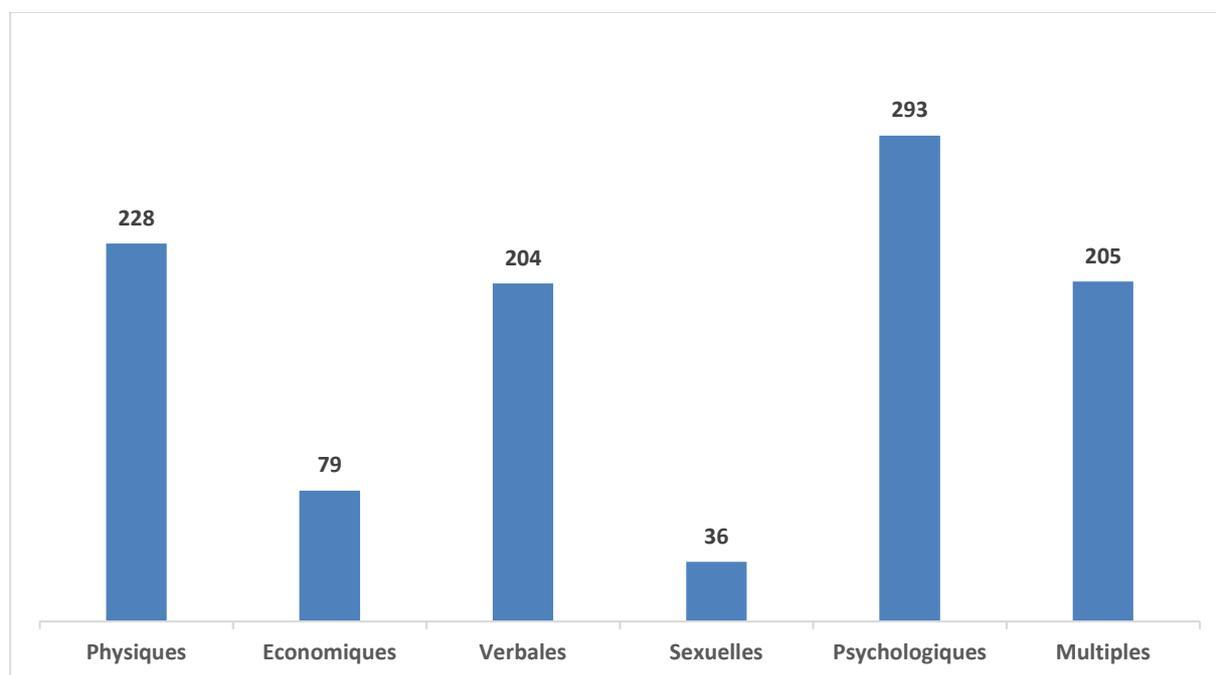
Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur et n'est plus en capacité de penser. C'est l'insupportable qui l'amène à mettre en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres. La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer une autre vie à construire.

### Les violences conjugales :



Dans le rapport ONDRP 2012, parmi les 13 866 fiches renseignées concernant une situation de violence entre conjoints, la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) repère que 52 % des femmes se sont déclarées victimes de trois formes de violence (psychologique, verbale et physique).

« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle » Rapport de l'O.M.S 2002. C'est également ce que nous constatons, à noter qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir en parler.

**Les violences psychologiques** restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime, elles peuvent conduire notamment à l'alcoolisme, au suicide... Aussi, non prises en compte par les magistrats par manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

### Les violences autres que conjugales :

**99 autres situations**, hors violences conjugales, se répartissent ainsi (71 en 2017, 68 en 2016) :

- ✓ **79 situations de viols** (56 en 2017, 50 en 2016) dont :
  - 48 dans la cellule familiale
  - 2 au travail
  - 29 dans d'autres circonstances
  
- ✓ **20 autres agressions** (15 en 2017, 12 en 2016)

Ces chiffres sont bien en-deçà de la réalité, en effet, il est rare que les femmes puissent parler des violences sexuelles qu'elles ont subies, non seulement c'est un sujet encore très tabou, mais parler de ces violences réveille aussi le traumatisme.

Dans le rapport ONDRP 2012 sur les 13 866 fiches renseignées de la FNSF seules 1082 fiches (7,80%) citent des violences sexuelles entre conjoints.

### 2.1.8 Demandes exprimées

Ces demandes se regroupent en quatre grandes thématiques :

	Ecoute & soutien	Groupe de paroles	Hébergement	Information
TOTAL	268	8	51	70

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes,
- **Les demandes d'hébergement :**  
A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute.  
Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) lorsque la demande d'hébergement est formulée.
- **Les demandes d'informations** s'organisent plus particulièrement autour de la mise en place des permanences téléphoniques.

### 2.1.9 Informations médicales et judiciaires

Il paraît intéressant de mettre en lumière, cette année, les données recensées par le service sur les aspects médicaux et judiciaires.

**Sur le plan médical**, il est à noter que 108 certificats d'arrêt de travail ont été réalisés en 2018 (116 en 2017) avec, pour 37 d'entre eux, des Interruptions Temporaires de Travail (ITT) (41 en 2017) :

- 18 pour une durée de moins de 8 jours (23 en 2017),
- 19 pour une durée supérieure ou égale à 8 jours (18 en 2017).

En ce qui concerne les actions menées **sur le plan judiciaire**,

- 42 mains courantes ont été déposées (37 en 2017),
- 131 plaintes (148 en 2017).

## 2.2 Groupe de paroles

### 2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait à l'Association ADALEA autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir, dans ce cadre, des effets thérapeutiques.

### 2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences**, désirant vivre l'expérience d'appartenance à un groupe,
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés, aider à retrouver des attitudes d'autonomie** : le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème peut permettre une identification, ce qui permet de trouver un appui,

- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension de leur vécu pour tenter de sortir de la position de victime**, étape nécessaire à la reconstruction,
- **Revaloriser l'estime d'elles-mêmes, restaurer son identité et son intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences,
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes,**
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social,**
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**, restaurer les places de chacun, père et mère, les rendre effectives dans leur rôle éducatif,
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

### 2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer le souhait de participer au groupe et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et permettre leur intégration dans le vécu du groupe.

### 2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

#### ✓ L'accueil et le suivi des femmes

Entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.

#### ✓ Les regroupements

Un regroupement de deux heures tous les quinze jours, à partir d'un calendrier fixé à l'avance, avec en amont un temps de préparation d'une heure. Ce rythme est un des éléments important, il permet de faire un réel travail par sa régularité, cela pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.

#### ✓ Partenariat, bilan, dossiers...

Tout au long de l'année, des espaces temps sont retenus afin d'effectuer les démarches en direction du partenariat concernant l'activité et la présentation du fonctionnement du groupe de paroles. Par ailleurs, des temps sont dégagés pour la rédaction de bilans, de dossiers sur le fonctionnement du groupe.

### 2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif, de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Ainsi, ce qui se dit et se vit dans le groupe fait partie de la trame.

Une trame de rencontre est établie par les professionnelles, qui s'articule en fonction des attentes du groupe et en fonction des séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

### 2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans un salon mis à disposition à cet effet au sein d'Accueil Ecoute Femmes à Saint-Brieuc.

### 2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'ADALEA co-animent et accompagnent le groupe. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque professionnelle éclaire la pratique de l'autre.

### 2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année

- ✓ **5 entretiens préalables** ont ainsi été réalisés (5 en 2017, 7 en 2016).
- ✓ **5 femmes ont participé au groupe** sur l'année,
- ✓ **10 rencontres se sont déroulées** (17 en 2017, 15 en 2016, 19 en 2015).

### 2.2.9 Les effets

Les effets sont différents suivant les personnes, selon là où elles en sont personnellement. La parole, liante au sein d'un groupe permet de lever la honte, de la nommer, de la reconnaître. Par la parole, les femmes qui participent au groupe sortent de la victimisation, elles brisent l'isolement, le silence dans lequel elles vivaient suite aux violences subies.

Les récits que font les participantes, esquisse d'une histoire, des difficultés de chacune et les échos des autres femmes du groupe peuvent être des solutions imaginées, des rapprochements de situations qu'elles ont elles-mêmes connues, des causes envisagées, des réflexions existentielles.

Les participantes trouvent une place active dans l'élaboration de leurs difficultés et des solutions à trouver avec l'aide et le soutien des autres femmes. Ces échanges, plus ou moins intimes, forment le tissu et la richesse du groupe.

Les femmes puisent, dans le groupe, la force de passer de victimes à actrices et de sortir de la soumission. Parler de ses difficultés en groupe évite l'individualisation de questions qui s'avèrent collectives. Les réflexions collectives qui y sont engagées ressource le narcissisme mis à mal dans la relation de couple. La revalorisation se fait beaucoup par les autres.

Le passage dans le groupe peut être bref pour certaines, pour d'autres, c'est un investissement à plus long terme. C'est un passage qui toujours laisse la trace d'un possible à reconstruire. Le groupe permet, à partir de la parole libérée, d'orienter les femmes de façon individuelle vers des structures ou professionnels adaptés.

Ainsi en 2018, les 5 femmes qui ont participé au groupe de paroles ont pu commencer ou prolonger ce travail de reconstruction, de revalorisation, leur permettant d'appréhender différemment leur devenir.

## **2.3 Sensibilisations et formations**

### **2.3.1 Contexte et actions menées**

Trop souvent méconnue, la violence conjugale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.

Dans ce cadre, Accueil Ecoute Femmes a réalisé en 2018 des actions de sensibilisation à la thématique des violences conjugales.

### **2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année**

**En 2018, 277 personnes** ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation et/ou de formation à la problématique des violences conjugales (310 en 2017, 511 en 2016) dont :

- ✓ Des jeunes étudiants, lycéens ou collégiens,
- ✓ Des travailleurs sociaux,

**Ainsi, 12 actions** de sensibilisation et/ou de formation ont été organisées en 2018 (7 en 2017, 22 en 2016) :

<b>Dates</b>	<b>Secteur géographique / structure</b>	<b>Type de sensibilisation / formation</b>	<b>Public</b>	<b>Nombre de personnes</b>
16 Janvier	Pontivy	4 animations jeu Equité Toi ?	Lycéens	40
26 février	Saint-Brieuc	1 sensibilisation	Etudiants	39
13 mars	Saint-Brieuc	1 formation	Travailleurs sociaux	13
14 mars	Binic – Etables / mer	1 animation jeu Equité Toi ?	Lycéens	25
11 avril	Saint-Brieuc	1 sensibilisation	Etudiants	12
03 septembre	Saint-Brieuc	1 sensibilisation	Etudiants	22
20 novembre	Saint-Brieuc	1 colloque	Professionnels	80
21 novembre	Paimpol	1 action de prévention « pas seuls »	Tout public	16
27 novembre	Paimpol	1 action de prévention « pas seuls »	Enfants/ados	30
<b>TOTAL</b>				<b>277</b>

### **2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation**

Il ressort de ces actions, une dimension partenariale et citoyenne très forte autour des questions soulevées sur le thème des violences conjugales.

Les participants, ont ainsi pu obtenir non seulement une sensibilisation ou une formation mais aussi découvrir ou redécouvrir des partenaires. Cette connaissance du partenariat qui peut agir en amont ou bien en aval de l'intervention des professionnels sensibilisés apporte une cohérence d'intervention pour les femmes victimes de violences conjugales. La concrétisation de cette cohérence c'est le travail au quotidien, les échanges, les orientations pour une bonne prise en charge des victimes.

### 3. EVENEMENTS MARQUANTS

#### 3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental :

**Sur Lamballe**, la permanence est désormais bien repérée, les orientations sont en augmentation constante.

Le fait de faire des permanences sur le territoire permet non seulement aux femmes de se déplacer plus facilement, mais aussi de créer un réseau professionnel qui facilitera leurs démarches, rompra plus facilement leur isolement et permettra des réponses plus adaptées, cohérentes et plus rapides face aux situations rencontrées.

Les réponses locales notamment en matière d'hébergement sont cruciales, elles évitent souvent les déplacements des familles notamment des enfants mêmes si parfois l'éloignement reste nécessaire dans certaines situations afin de permettre la reconstruction de chacun, femmes et enfants.

Nous avons bien sûr des liens très étroits avec la ville de Lamballe service vie sociale et prévention, la communauté de communes, le CLSPD, le CCAS et les élus. Ainsi plusieurs situations notamment en termes de protection, ont pu être traitées très rapidement grâce à ce partenariat. Mais aussi avec la police, la gendarmerie ou le CIDFF, l'ADAJ qui, sur le volet juridique, sur le plan civil et pénal sont des partenaires complémentaires à nos accompagnements.

La MDD est un partenaire central en termes de protection de l'enfance avec lequel nous travaillons en collaboration et complémentarité.

Dans le cadre des actions pour l'élimination des violences faites aux femmes et intra familiales, le service Vie Sociale et Prévention de la ville de Lamballe a mis en place sur l'année 2017-2018 en partenariat avec le Quai des Rêves un projet sur le thème de la résilience et de la reconstruction de soi.

Le 13 avril nous avons assisté au spectacle « Les Chatouilles » d'Andréa BESCOND.



**Sur Rostrenen**, une rencontre a eu lieu le 9 novembre avec l'ensemble des équipes de travailleurs sociaux de la MDD à leur demande. L'objectif était de leur présenter le service et nos modalités d'intervention. Lors de cette rencontre des besoins ont été identifiés sur ce territoire. Cette rencontre a ainsi permis de redynamiser le partenariat qui s'est traduit par une augmentation des orientations vers le service.

**Sur Loudéac**, la permanence est bien identifiée. Une attention particulière est accordée aux situations de violences conjugales.

Nous sommes régulièrement sollicitées sur des situations par les partenaires locaux, notamment les services de la MDD, par téléphone, mail et/ou pour participer à des synthèses.

Le travail en partenariat se doit d'être consolidé et élargi, des collaborations sont engagées notamment avec le service des urgences du Centre Hospitalier du Centre Bretagne. Un protocole de mise à l'abri des femmes victimes de violences sur le CHCB de Noyal-Pontivy est en cours de construction.

#### **Sur Saint-Brieuc :**

##### **Groupe de travail sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences**

Démarré en 2016 ce groupe de travail, avait vocation à réunir l'ensemble des partenaires concernés du département.

Un certain nombre de difficultés sur les accueils en urgence ont été mis en avant, notamment l'absence d'accompagnement lors de la mise à l'abri en urgence.

Cette réflexion se poursuit avec la rédaction d'un guide pour l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants.

Ce groupe de travail, co-animé par la DDCS et le SIAO, a permis d'améliorer les réponses dans le cadre de la prise en charge de l'accueil en urgence sur l'ensemble du département grâce à l'octroi d'une enveloppe

départementale, financée par la DDCS et dédiée à un accompagnement spécifique et renforcé pour toutes les femmes hébergées sur les dispositifs d'urgence.

### **Le CAP – Centre d'Aide à la Parentalité**

C'est un partenaire avec lequel nous poursuivons le travail autour de la parentalité. Plusieurs rencontres sont programmées chaque année.

### **Association Le Gué**

Dans le cadre du partenariat nous avons été conviés le 14 décembre à l'inauguration des nouveaux locaux de l'association. Ces moments sont aussi des temps de rencontre et d'échanges avec les professionnels et permettent de consolider le partenariat.

### **La Maison des Femmes – Femmes migrantes**

Il existe une spécificité des violences pour les femmes migrantes. Au-delà des violences conjugales, d'autres violences ont été subies : violences sexuelles, violences qu'elles fuient des zones de guerre, qu'elles subissent pendant leur parcours migratoire ou qu'elles rencontrent à leur arrivée en France (prostitution violence institutionnelle, etc). Ce sont des vécus très traumatiques et souvent très profonds.

La prise en charge de ces violences, le recueil des récits lors des confrontations avec les autorités administratives, est difficile.

Dans la recherche de l'emploi, une disqualification supplémentaire s'ajoute à la complexité de ces situations : la non-reconnaissance de la qualification professionnelle

Nous sommes amenées à rencontrer individuellement ces femmes et à travailler en lien avec les autres associations autour des situations.

Cette préoccupation est venue rencontrer celle de l'association Marche Mondiale des Femmes 22 qui avait en 2015 pris pour thème « Les Femmes migrantes ». Forte des constats faits par les différentes associations, La Maison des Femmes a initié des rencontres avec l'ensemble des associations partenaires pour construire un travail en réseau autour de l'accompagnement des femmes migrantes.

En 2018, les rencontres se sont poursuivies à la Maison des Femmes. Chaque association a pu avoir une meilleure connaissance des missions, des possibilités d'actions et des limites des autres associations.

Lors de ces réunions de travail, nous avons pu rencontrer: Marche Mondiale des Femmes 22, Secours Catholique, CIDFF, ASTI, CIMADE, Planning Familial, Secours populaire, RESIA, Femmes de Bretagne...

Ces échanges ont abouti à une journée de sensibilisation sur l'interculturalité, animée par Michel SAUQUET, enseignant et consultant en interculturel.

### **Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.**

Mme Annie LE HOUEROU a pris ses fonctions en septembre. Sa présence est un soutien essentiel pour nos actions sur le territoire.

Le 3 octobre nous avons participé à une réunion de coordination des associations Droits des femmes. Nous avons échangé sur l'opportunité de la création de dispositifs de coordination au regard des besoins exprimés et des priorités d'action départementale repérées. Il a été évoqué la mise en place d'un groupe de travail au sujet de l'établissement d'un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

### **Plate-forme de signalement des violences sexuelles et sexistes**

Nous avons été contacté par la Direction Centrale de la Sécurité Publique pour la création d'une plate-forme nationale de signalement via le site service public 24h/24 - 7j/7 exclusivement par " tchat ". Cette plateforme sera composée d'effectifs de police expérimentés et formés à la prise en charge des victimes.

### **Prévention Spécialisée Plénière départementale**

Le 9 octobre, dans le cadre de la mission de la prévention spécialisée développée par le département, nous avons participé à une plénière avec les autres partenaires de prévention du département. Cette plénière était animée par la vice-présidente du Conseil départemental, chargée de l'enfance et de la famille, Mme RUMIANO.

## Journée parentalité



Le 5 juin, nous avons participé à une journée sur le thème de la parentalité :

Des tables rondes et ateliers, ont permis de partager les outils les plus pertinents pour soutenir la parentalité, de réfléchir ensemble aux actions à conduire pour mettre en meilleure adéquation les besoins des familles et l'offre qui leur est faite, de s'interroger sur le positionnement professionnel le mieux adapté afin de les accompagner.

Nous avons également assisté à une conférence de **Claude martin, sociologue, directeur de recherche au CNRS**. Les apports ont permis de mesurer les profondes transformations de la famille depuis les dernières décennies.

### La poursuite des permanences juridiques du CIDFF au sein du service

Les permanences du CIDFF au sein de nos locaux se déroulent une fois par mois et sont effectives depuis octobre 2015.

Les femmes sont orientées par le service Accueil Ecoute Femmes et par le CHRS Clara Zetkin.

Cette permanence permet de renforcer le partenariat et de faciliter les échanges sur les situations favorisant ainsi une meilleure prise en charge des personnes.

### Le Centre Hospitalier Yves Le Foll

La permanence initiée en 2017 se poursuit toujours grâce au soutien financier de l'ARS. Elle a lieu dans les locaux du Pavillon de la Femme et de l'Enfant (P.F.E). En 2018, des changements ont été opérés sur cette permanence pour améliorer la réponse apportée aux femmes accueillies dans les services de l'hôpital. L'activité des urgences connaît un pic plutôt sur les après-midis. Ainsi, en 2018, nos permanences ont été fixées les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis après-midi de chaque mois au lieu du mardi matin. Bien que des améliorations ont été apportées, peu de public a été reçu sur cette permanence, cependant une étroite collaboration avec les cadres de santé, les professionnelles assistantes sociales, sages-femmes, psychologues, centre de planification, service des urgences, médecins, s'est concrétisée. On observe une augmentation des orientations de l'hôpital vers nos permanences au 30 bis du docteur Rochard à Saint-Brieuc. Des pistes d'améliorations sont en cours pour faire évoluer notre intervention pour une prise en charge efficiente.

### Partenariat chambre d'agriculture

Dans la continuité du partenariat avec la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, le service a été invité à une réunion annuelle d'échange sur l'aspect juridique des statuts des femmes en lien avec le milieu agricole.

Dans le cadre de la journée Départementale « Agriculture au féminin », nous sommes intervenues en réunion plénière pour présenter ADALEA et faire un focus sur les actions d'Accueil Ecoute Femmes. Nous avons tenu un stand et nous nous sommes rendues disponibles aux questions et sollicitations des participants.



### 3.2 D'autres actions sur l'année :

D'autres actions menées avec le CHRS Clara ZETKIN ont marqué cette année :

#### **Autour du 8 mars :**

Participation au forum sur le thème de l'égalité à la maison des associations avec la présentation de la vidéo micro trottoir réalisée avec des personnes accueillies. « 2186 l'odyssée de l'égalité ». Ce forum était piloté par la maison des femmes.



#### **Autour de la prise en charge des enfants témoins/victimes : « Histoire de dire »**



L'année 2018 a tout particulièrement été marquée par le développement de l'action « **Histoire de dire** ». Cette réponse est apportée conjointement avec le CHRS Clara Zetkin.

Pour rappel, elle s'adresse directement et spécifiquement aux enfants témoins et victimes de violences intrafamiliales et comporte trois volets :

- Les permanences d'accueil
- Les ateliers
- Les actions de prévention



L'action « Histoire de dire » poursuit son développement sur le champ de la prévention.

#### **Jeu « Équité toi ? »**



Le jeu socio-éducatif « Équité toi » est toujours utilisé comme support pour promouvoir les comportements non sexistes et les questions d'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que d'aborder les violences intrafamiliales auprès d'un public jeunes, collégiens et lycéens.



Les objectifs de ces actions en direction des jeunes :

- Informer et sensibiliser sur les formes de violence, le cycle, le processus, et l'impact de la violence sur la famille,
- Poser des repères sur les relations hommes/femmes, le respect, les comportements non-violents, la communication, le dialogue, déconstruire les stéréotypes de genre, l'égalité homme/femme,
- Rétablir les frontières au sein de la famille,
- Permettre d'amorcer une réflexion sur les représentations et le positionnement dans la relation amoureuse,
- Offrir un espace de parole, être à l'écoute, répondre aux interrogations, décoder les signaux de détresse,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement sur le département des jeunes et des familles.

## Pas seul

Cette année, un nouvel outil de prévention a été expérimenté à l'attention des enfants. Il se présente sous la forme d'un spectacle de marionnettes intitulé : « **Pas seul** »



2017 a vu la naissance du spectacle de marionnettes "Pas seul" C'est l'histoire de Gnocchi , qui grandit dans une famille aimante, avec son papa Mr Poireau et sa maman Perette. Mais tout doucement l'atmosphère change, devient de plus en plus électrique... les disputes en famille se multiplient jusqu'au jour où ... Heureusement Gnocchi n'est pas tout seul...

Spectacle conçu par Géraldine SCHMUR, marionnettiste, en collaboration avec la municipalité de Paimpol et le CLSPDR (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) de Paimpol.

Il est destiné à un public d'enfants de 6 à 12 ans dans le cadre d'une action de prévention des violences intrafamiliales. Les représentations sont prévues en milieu scolaire ou périscolaire, associatif, médico-social et grand public.

De plus, le soutien financier de la Fondation Up nous a permis de mettre en place des supervisons pour cette action à raison d'une fois par mois assurée par un intervenant extérieur.

Il est essentiel de prévoir des espaces de paroles pour les professionnelles qui permettent de prendre du recul face à des situations dramatiques et des émotions parfois intenses, quelquefois insupportables.

L'analyse des pratiques professionnelles ancrées dans la réalité vient soutenir l'intervention auprès des enfants.

Elle permet de :

- \_ Se questionner, s'interroger et réfléchir, à partir d'une pratique quotidienne en la reliant à des concepts théoriques,
- \_ Apporter un éclairage clinique sur les situations,
- \_ Favoriser le travail d'analyse des difficultés et des problématiques rencontrées,
- \_ Proposer un travail d'élaboration et de réflexion sur les actes professionnels,
- \_ Clarifier la position professionnelle,
- \_ Développer les compétences et les pratiques communes dans un souci d'éthique et de bienveillance.

L'analyse des pratiques professionnelles n'a de sens que si elle s'inscrit dans la régularité.

## Autour du 25 novembre



Cette année, la problématique des enfants victimes des violences intrafamiliales a été choisie comme thème phare dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Mme Annie LE HOUEROU, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité a introduit cette journée, puis Damien Botté, psychologue- clinicien psychanalyste a donné une conférence sur sa pratique clinique autour des enfants.

Un support vidéo présentant l'action, réalisé avec les professionnelles des services AEF et CHRS Clara Zetkin, a ensuite été projeté pour faire connaître l'action « Histoire de Dire ». Les différentes professionnelles sont également intervenues pour parler de leur pratique et échanger avec les partenaires présents.

## JE MARCHE, TU MARCHES, NOUS MARCHONS contre les violences faites aux femmes

À l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, la sixième édition départementale s'est déroulée pour la première fois sur le territoire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A).

Cette manifestation, à vocation départementale, constitue un temps fort de sensibilisation du grand public au thème des violences faites aux femmes. L'action partenariale permet, en outre, de réunir au sein de son comité de pilotage les acteurs.rice.s du réseau territorial de prévention et favorise ainsi les temps d'échanges et de partage.



## Réseau FNSF

Participation aux **Universités d'Automne** qui se sont déroulées du 3 au 6 octobre à Morillon (Haute-Savoie) qui avaient pour thème principal « Les enjeux du féminisme : les rapports de pouvoir, de la pratique au politique ». Trois jours de conférences, ateliers et débats. A l'ouverture de la première plénière, nous avons participé à la conférence d'Arlette Gautier, sociologue, sur « La domination et autres rapports de pouvoir dans la lutte contre les violences faites aux femmes. ». Le deuxième, nous avons travaillé en ateliers autour du thème de « la déconstruction des représentations des représentations sexuées : un outil indispensable dans l'accompagnement des femmes ? ».



Cette année, La Grande Cause Nationale 2018 a été attribuée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes.



Participation aux journées de travail avec les associations du territoire de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) :

Membre actif de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) depuis la création de l'association, Accueil Ecoute femmes a participé à deux rencontres de territoire (Bretagne / Pays de Loire). A noter cette année, l'entrée et l'adhésion de l'association l'Abri Côtier de Quimperlé dans le réseau FNSF. Nous avons été reçues par cette association lors de l'organisation d'une territoriale.

#### **4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES**

##### **L'hébergement d'urgence : un accompagnement indispensable**

Cette année, nous faisons de nouveau le constat que les places réservées à l'hébergement d'urgence pour les femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales sont insuffisantes. L'ouverture de places supplémentaires est attendue pour répondre à la demande.

Ces femmes et ces enfants sont doublement vulnérables du fait, d'une part du contexte des violences, d'autre part de la précarité et de l'angoisse inhérentes à l'accueil en urgence. C'est pourquoi, il est nécessaire de souligner qu'un accompagnement global sur ces situations est indispensable.

Au cours de cette année, les liens interservices ont été renforcés et des réunions de travail au niveau départemental, sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences se sont poursuivis. Le groupe de travail constitué, a partagé les mêmes constats en lien avec la problématique. Les besoins repérés en terme d'accompagnement ont été pris en compte par la DDCS qui a pris la décision d'attribuer une enveloppe financière aux structures qui hébergent dans l'urgence ces familles, fin 2018. Cette enveloppe dédiée est essentielle et demande à être pérennisée et évaluée à partir de l'analyse des besoins qui seront identifiés au cours de l'année.

Le logement d'urgence géré par ADALEA a comme particularité de pouvoir bénéficier d'un accueil sécurisé. Cet aspect s'avère essentiel dans la gestion des situations à risque. Ce dispositif d'accueil en urgence assure une sécurité adaptée. La proximité du logement d'urgence avec l'accueil de jour permet aux femmes hébergées, de solliciter Accueil Ecoute Femmes beaucoup plus facilement et de pouvoir bénéficier du soutien proposé.

Il est aussi plus aisé de rencontrer les enfants, de leur porter une attention particulière, de mettre des mots sur la séparation et les violences vécues.

Comme en 2017, le logement d'urgence géré par ADALEA a été systématiquement occupé par deux ménages. Ceci vient mettre à nouveau en évidence un manque de places pour des familles nécessitant une protection accrue. Si la proximité d'un collectif est nécessaire, la cohabitation dans le logement d'urgence n'est cependant pas idéale dans cette problématique.

##### **L'hébergement d'insertion :**

Aujourd'hui, il y a toujours un écart entre les demandes d'hébergement des femmes accompagnées et les offres disponibles dans le cadre du SIAO. Les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes sont amenées à soutenir et accompagner, pendant de très longues périodes, ces femmes en attendant un hébergement.

Pour les personnes qui sollicitent le SIAO, un passage en CHRIS serait nécessaire dans les semaines qui suivent la demande. C'est au moment du départ qu'il y a le plus de risques immédiats de passages à l'acte (suicides/homicides). C'est avant un départ qu'il faut anticiper ce risque et trouver dans ce moment l'assurance d'une sécurité. De même, dans les familles où la violence va croissante, il n'est pas toujours possible, sans prendre de risques, d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère...Ce sont parfois des solutions inadaptées qui sont trouvées.

Bien souvent les femmes et/ou enfants doivent rester au domicile ou accepter des conditions de logement temporaire peu satisfaisantes. Ceci, malgré la loi favorisant l'éviction du conjoint violent.

Ces suivis génèrent davantage d'attention et de disponibilités pour Accueil Ecoute Femmes.

Ils supposent :

- Un soutien quasi quotidien pour ces femmes en plein désarroi qui appellent plusieurs fois par semaine,
- Des contacts et écrits multiples avec les partenaires : justice, logement, SIAO, travailleurs sociaux et médico-sociaux...

Ces constats ont été remontés dans le cadre du groupe de travail avec le SIAO.

### **Le logement social :**

Retrouver un logement, pour les femmes qui ont décidé de se séparer pour se soustraire aux violences de leur conjoint, reste encore un parcours long et difficile.

Les délais d'attente d'attribution freinent l'étape de reconstruction de ces familles. Un travail d'information et de sensibilisation est à mener auprès du secteur locatif, la problématique des violences conjugales reste encore assez méconnue au niveau de ce partenariat indispensable.

De plus, l'obtention d'un logement social est très difficile à faire aboutir, malgré un justificatif de dépôt de plainte, les offices, devant respecter la loi, exigent une décision de justice : attestation du tribunal de dépôt de la requête en divorce et/ou une décision JAF précisant le lieu de résidence des enfants voire les droits d'hébergement et/ou ordonnance de protection. Ce qui explique que ces femmes trouvent très difficilement une réponse dans le parc public, dans des délais raisonnables.

### **La situation économique actuelle et conséquences sur les femmes accompagnées :**

Aux difficultés citées ci-dessus vient s'ajouter le contexte économique qui est, pour certaines femmes, un vrai frein dans la décision de quitter le conjoint violent et est une donnée importante dans la décision de partir.

- \* Certaines femmes ne peuvent partir au regard de leurs faibles ressources (Prestations CAF, indemnités Pôle Emploi, bas salaires, petites retraites ...). Elles redoutent une précarisation de leur situation et ce, surtout à l'approche de la retraite. Elles ont, pour certaines, sacrifié leur vie professionnelle, au profit de la vie familiale : congé parental, contrats précaires, travail à temps partiel...

Cette année, nous constatons une augmentation de 5.04 % des femmes sans ressources sur deux ans (2016/2018), avec une nette augmentation en 2018. Au-delà du contexte économique et de l'accès à l'emploi difficile, on peut faire l'hypothèse que ces situations de femmes sans ressources concernent à la fois des femmes en couple sans emploi mais aussi les femmes migrantes, parfois accompagnées de leur enfant, en attente de régularisation. Pour ces dernières, les enjeux se situent au niveau des besoins fondamentaux : se nourrir, se soigner, se loger ...car elles n'ouvrent pas de droits aux aides.

Toutes ces femmes sont demandeuses d'un soutien régulier et long pour tenir.

### **Les violences sexuelles :**

On note cette année, une augmentation de 5% du nombre de femmes qui déclarent avoir été victimes de viol. On peut émettre l'hypothèse que le mouvement « # Me too » initié fin 2017 a permis une libération de la parole des femmes qui ont trouvé la force d'oser en parler. L'autre hypothèse émise serait que les femmes migrantes subissent ces actes de viols au cours de leur parcours migratoire.

Révéler ces faits n'implique pas forcément que la femme engage une procédure judiciaire, car cela suppose que la victime donne la preuve des faits subis et qu'elle soit suffisamment prête à affronter cette épreuve qui peut raviver le traumatisme. D'autant que toute procédure n'aboutit pas systématiquement à l'effet réparateur de la reconnaissance judiciaire de l'auteur et de sa condamnation.

## 5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

Ces 2 témoignages ont été recueillis avec l'accord des personnes

**Mme B** vient de porter plainte, a dû quitter en urgence son domicile car son compagnon est dangereux et en veut à sa personne. Le gendarme qui a enregistré ses dires, lui a laissé nos coordonnées et nous contacte car il craint que Mme « ne tienne » pas et retourne au domicile. Au regard de la situation, nous contactons Mme. Un rendez-vous est proposé auquel elle se présente. Mme B est depuis suivie par le service. En parallèle, elle a pris contact avec le CIDFF pour connaître ses droits et engager une procédure de divorce. Mme, avec notre soutien, a pu maintenir son éloignement du domicile et avec l'aide de son avocat cacher son adresse.

Elle a pu élaborer, être soutenue dans son choix de vivre séparée. Sans ce soutien dans l'urgence absolue, sous la pression, menaces et chantages de son mari, elle serait retournée au domicile. Mme s'est appuyée sur nos rencontres pour se reconstruire et réaliser ce qu'elle souhaitait depuis très longtemps et ne pouvait le mettre en place seule, acter une séparation sans culpabilité. Au bout d'un an environ, Mme va mieux, retrouve son autonomie et une certaine joie de vivre. Bien qu'elle ait quitté sa maison et n'ait pu récupérer que quelques effets personnels. Les traces des violences étaient profondes, elle dit : « *Je porte encore une certaine culpabilité mais cela va beaucoup mieux* ». Les rendez-vous très rapprochés au départ se sont peu à peu espacés. Mme a fait tout un travail d'élaboration, retrouve son autonomie, revit.

**Mme C** orientée par un partenaire, a dû quitter son domicile en urgence avec les enfants, les pressions insupportables et les violences psychologiques de son conjoint devenaient trop difficiles à vivre. Elle s'est réfugiée dans sa famille. Mme ne veut pas porter plainte a juste déposé un procès-verbal de renseignement judiciaire au moment de son départ. Lors du premier rendez-vous, nous rencontrons une femme qui ne dort plus, s'alimente peu, ce qui inquiète ses enfants. Elle est ravagée par la culpabilité : la peur de ce qui peut advenir par la suite pour elle, les enfants et Monsieur, qui menace de se suicider si elle ne revient pas. Elle ne sait ce qu'elle doit faire. Elle a dû fuir le domicile conjugal mais se pose la question d'y revenir. Elle s'interroge beaucoup. « *Dois-je me séparer ? Quelles conséquences pour moi ? Et les enfants comment vivront-ils cette séparation, m'en voudront-ils d'avoir engagé une procédure de divorce ? Mon mari comment va-t-il réagir ? Où dois-je aller ?*

Grâce à l'écoute et à l'accompagnement, peu à peu la culpabilité peut être levée. Mme commence à pouvoir envisager l'avenir. Elle fait son choix, décide finalement de ne pas retourner au domicile, et veut divorcer. Elle a pu prendre cette décision suite à son élaboration menée au cours de nos entretiens. Elle a pu rencontrer un avocat. Au fur et à mesure des entretiens, nous voyons une femme qui se transforme, recommence à manger, prend davantage soin d'elle, retrouve son autonomie psychique, s'affirme davantage aussi. Elle a pu aussi écouter ses enfants, et les orienter vers un psychologue car ils vivaient très mal la situation familiale et avaient besoin d'aide.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### Supervision

Une supervision est assurée de manière à cibler un travail global au niveau de l'équipe. Elle fait partie du cadre indispensable pour fonctionner. Elle permet d'évaluer l'action, de prendre de la distance, d'analyser les phénomènes de groupe et de se recentrer sur l'objectif premier : la parole. C'est une garantie pour les personnes accompagnées.

### Formation

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations est également important.

Des temps de formation ont notamment permis aux différentes professionnelles du service de se perfectionner sur différents volets :

Intitulés	Heures
Créer un groupe de paroles de femmes victimes d'agressions sexuelles	42h
<b>TOTAL</b>	<b>42h</b>

## ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Ecoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

- Secteur sanitaire :
  - Hôpitaux (la PASS, les Urgences, les différents services et particulièrement ceux en lien avec la femme et l'enfant)
  - Cliniques spécialisées (CMP, E.M.P.P...)
  - Intervenants en libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, sage femmes, psychologues ...)
  - Services spécialisés dans la prise en charge des enfants/adolescents (C.M.P.E.A, C.M.P.P, P.A.E.J, C.A.M.P.S, S.E.S.S.A.D, Santé scolaire ...)
  - Autres services spécialisés : C.S.A.P.A, Point Accueil Santé, centres de planification ...
- Secteur social :
  - Les services enfance et famille du département (P.M.I....)
  - La C.R.I.P 22 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
  - Autres professionnels de l'action sociale (Assistants sociales des Maisons du Département, Assistants sociales scolaires, Le Centre d'Accueil à la Parentalité, les services sociaux du personnel ...)
- Secteur judiciaire :
  - La Sauvegarde de l'Enfance, l'association Le Gué
  - Avocats, forces de l'ordre, intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat...
  - Différents services des Tribunaux (JAF, JE ...)
  - Notaires, huissiers ...
- Secteur de l'emploi et de la formation :
  - Mission Locale
  - Pôle Emploi
  - Pôle Emploi Formation de Adalea
  - Espace Initiative Emploi
  - C.I.D.F.F. ...
- Secteur du Logement/Hébergement :
  - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO urgence/insertion)
  - SOS Solidarité Femmes
  - Les différents bailleurs sociaux...
- Secteur associatif/humanitaire/caritatif :
  - EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, ...
- Organismes et services administratifs :
  - Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
  - Centres Communaux d'Action Sociale
  - Organismes de tutelle
  - Employeurs secteur public/privé
  - Banque de France, différents créanciers ...
  - Organismes enfance et jeunesse (crèches, centre de loisirs ...)
  - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ...

## 7. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014 - 2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

<b>ACCOMPAGNER</b>	<b>INNOVER</b>	<b>COOPERER</b>	<b>IMPLIQUER</b>	<b>S'ENGAGER</b>
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	<b>Rappel des perspectives pour 2018</b>	<b>Réalisations au 31 décembre 2018</b>	<b>Perspectives pour 2019</b>
<b>Accompagner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'Histoire de dire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de lieux qui accueillent des enfants témoins</li> <li>- Conception (rédaction) d'une réponse adaptée</li> <li>- Aménagement de la salle d'attente</li> <li>- Rencontre substitut du procureur et représentante du CDAD</li> <li>- Rencontre représentants de la chambre d'agriculture</li> <li>- Accueil des enfants en individuel et en groupe : lancement et consolidation de l'action « histoire de dire » (soutien financier)</li> <li>- Permanences délocalisées consolidées</li> </ul>	Développer l'accompagnement physique des femmes (Tribunal, commissariat..), l'aller vers
<b>Innover</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion autour de la création d'un groupe de paroles sur les violences sexuelles en lien avec le Point santé.</li> <li>- Formation de l'équipe</li> <li>- Maintien des permanences à l'hôpital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre Conseil Départemental, redéploiement partiel des moyens sur le projet d'accueil des enfants</li> <li>- Acquisition d'un véhicule biocarburant / rationalisation de l'utilisation du papier</li> <li>- Soutien financier de l'ARS et ouverture de permanences à l'hôpital</li> <li>- Plaquettes de présentation revues, clé USB créée</li> <li>- Formation « Femmes victimes de violences sexuelles » en lien avec les points santé</li> <li>- Maintien des permanences au CH Yves LE FOLL</li> </ul>	Construire une vidéo de présentation de ce qui est fait dans l'association pour les femmes et enfants victimes de violences
<b>Coopérer</b>	Poursuite du travail régional avec d'autres associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un outil informatisé et partagé à l'échelle de l'association</li> <li>- Formation et sensibilisation auprès des acteurs du département</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail régional avec deux autres associations</li> <li>- Participations aux territoriales de la FNSF et aux Universités d'automne</li> <li>- Mise en place de réunions interservices, d'un groupe de travail interservices, invitation de partenaires</li> </ul>	Développer la représentation extérieure du service

		- Développement du partenariat avec le secteur hospitalier et sensibilisation des professionnels du CH Yves LE FOLL	
<b>Impliquer</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition à des femmes de s'impliquer autour de projets, les informer du CCRPA</li> <li>- Proposition faite pour que des femmes participent au groupe de travail sur le SIAO en vain</li> <li>- Proposer à des femmes de participer à des actions culturelles</li> <li>- Rencontres régionales avec d'autres association (Brest/Rennes)</li> </ul>	